

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### TRA 003-6893/19/BM

#### ■ **Approbation d'un protocole transactionnel avec Eiffage génie civil relatif aux travaux de mise en accessibilité aux PMR de la station Sainte Marguerite-Dromel du réseau de métro de Marseille concernant le marché T17-096 Lot : Démolition-gros œuvre** MET 19/12451/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° DTM 006-322/14/CC en date du 18 juillet 2014, Le Conseil Communautaire a voté une opération de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de quatre stations du métro de Marseille à savoir la Timone, Vieux port, Castellane et Sainte- Marguerite-Dromel.

Pour cette dernière, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé le 20 novembre 2014 et attribué le 1 juin 2015 au groupement ID&M INGENIERIE / ARCAN ARCHITECTURE (marché n°15/044).

La Métropole Aix Marseille Provence a lancé une consultation le 23 février 2017 relative aux travaux de mise en accessibilité aux PMR de la station Saint-Marguerite Dromel du réseau de métro de Marseille.

L'opération de travaux a été allotie comme suit :

LOT 1- Démolition –Gros œuvre

LOT 2- Second œuvre

LOT 3 - Electricité, courants forts, courants faibles

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

#### LOT 4 - Ascenseurs

Le lot 1 du marché de travaux Démolition – Gros œuvre a été attribué à la Société EIFFAGE GENIE CIVIL.

Le marché a été notifié le 28 juillet 2017 sous le n° T17-096 pour un montant global et forfaitaire de 698 778,92 € HT, soit 838 534,70 € TTC).

La société Eiffage Génie civil a présenté au maître d'œuvre le 14 décembre 2018 un mémoire en réclamation pour un montant de travaux supplémentaires de 304 467,52 K € HT, par ailleurs confirmé au projet de décompte final.

Après analyse de la demande, le maître d'ouvrage a proposé de ramener ce montant à 99 969,19 €HT et la société Eiffage a accepté cette proposition.

Les Parties se sont rapprochées, en vue de mettre un terme définitif et amiable à leur différend, via le présent protocole dont les conditions et modalités font l'objet de la transaction librement consentie

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Civil
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole
- Le marché n° T17-096 relatif aux travaux du LOT1 démolition gros-œuvre de mise en accessibilité aux PMR de la station Sainte Marguerite-Dromel du réseau de métro de Marseille
- La réclamation présentée le 14 décembre 2018 par la société EIFFAGE GENIE CIVIL
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 22 octobre 2019.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur l'approbation d'un protocole transactionnel avec la société EIFFAGE GENIE CIVIL relatif aux travaux de mise en accessibilité aux PMR de la station Sainte Marguerite-Dromel du réseau de métro de Marseille concernant le marché T 17-096 lot 1 : démolition-gros œuvre.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvé le recours à la transaction avec la société EIFFAGE GENIE CIVIL afin de régler les sommes restant dues au titre du marché n° T17-096 relatif aux travaux de mise en accessibilité aux PMR de la stations Ste-Marguerite Dromel du réseau de métro de Marseille, lot 1 Démolition gros-œuvre.

**Signé le 24 Octobre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019**

**Article 2 :**

Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé portant sur une indemnisation forfaitaire de 99 969,19 euros HT (soit 119 963,03 euros TTC ), au titulaire du marché susvisé.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer ce protocole transactionnel.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Transports 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Programme 13 – Autorisation de programme : 141130TP - Nature : 2315 - Fonction : Néant - Numéro d'opération : 2014101700 - Sous politique : C 230

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM